



## Profil Environnemental Produit

SARLAM  
54 rue du Général de Gaulle  
28240 Belhomert  
Tél. : 02 37 53 80 00  
Fax : 02 37 81 20 01

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.



### Environnement : Les engagements de Sarlam



Sarlam est le spécialiste de l'éclairage de cheminement et de balisage tant pour les applications intérieures qu'extérieures. Avec une gamme complète de luminaires, hublots, appliques, Sarlam propose un choix varié et de qualité, adapté à toutes les réalisations.

Sarlam, en tant que fabricant responsable, déploie une démarche environnementale selon trois axes

#### > Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

Sarlam prend en compte la protection de l'environnement lors de la fabrication de ses produits. Ainsi, tous les sites de fabrication sont certifiés ISO 14001 ou engagés dans une démarche de management environnemental.

#### > Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Un produit agit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

Fort de ce constat, Sarlam intègre les principes de l'éco-conception lors du développement de ses produits et s'engage à fournir à ses clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...).


#### > Développer des solutions performantes.

Sarlam propose des solutions d'éclairage pour diminuer l'impact énergétique et environnemental des bâtiments.

Ses concepts innovants (détection de mouvement et crépusculaire, système bi-alimentation, ballasts électroniques ...) sont particulièrement adaptés aux réglementations thermiques et aux constructions environnementales (démarche H.Q.E.<sup>®</sup>, label H.P.E., etc...)



### Description du (des) produit(s)

Identification des produits	<b>APPLIQUE PRISMALINE SIMPLE / 11W</b>
Identification des produits Références couvertes par le PEP	<b>190817</b>
Fonction	<b>L'applique fluorescente PRISMALINE 190817 est destinée aux salles de bains. Elle est adaptée à des usages tertiaires, résidentiels ou hôteliers, publics ou privés.</b>
Visuel	
Réf.	<b>190817</b>
Désignation	<b>APPLIQUE PRISMALINE 2G7 11W Maxi</b>



## Profil Environnemental Produit



### Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

**Masse totale des produits de référence :** 456 g (y compris son emballage unitaire)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polypropylène (PP)	26,00 %	Cuivre (Cu)	2,30 %	Talc	7,60 %
Polycarbonate (PC)	21,80 %	Mercure (dans lampe fluocompacte)	<0,2 ppm	Verre	7,50 %
Polyéthylène Terephthalate (PET)	4,10 %			Carbonate de calcium (CaCO3)	3,80 %
Polyamide (PA6)	3,35 %			Dioxyde de Titane	1,30 %
Poly butylène Terephthalate (PBT)	2,30 %			Ferrites	1,10 %
Polyvinyle Chloride (PVC)	1,90 %			Fibre de verre	0,80 %
Polyamide (PA66)	1,60 %			Cyanurate de Melamine	0,60 %
				Divers autres	0,71 %
				<b>Emballage en % de la masse</b>	
				Carton	11,30 %
				Encre / Colle	0,03 %
Divers plastiques	0,55 %	Divers métaux	1,36 %		
<b>Total plastiques</b>	<b>61,60 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>3,66 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>34,74 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 11 % en masse

Lampe fluocompacte 2G7 / 11W : 41,44 g





## Profil Environnemental Produit



### Fin de vie

LAM s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, séparation aisée des pièces, élimination des substances dangereuses, etc...).

#### **Mode de traitement du produit**

**> Déchets dangereux contenus dans le produit :**

1 lampe fluocompacte 2G7 de 11 W d'une masse totale de 41 g.

**> Déchets non dangereux contenus dans le produit :**

Masse totale des déchets non dangereux de 362 g dont :

Une carte électronique de plus de 10 cm<sup>2</sup> de 5 g

**> Le potentiel de recyclage :**

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 82 % en masse de matière pouvant être potentiellement recyclée (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 69 %
- Matériaux métalliques : 4 %
- Matériaux autres : 9 %

**> Potentiel de valorisation énergétique :**

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 70 % de la masse du produit pouvant être valorisée avec récupération d'énergie (hors emballage).



## Profil Environnemental Produit



### Impacts environnementaux

#### Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

Utilisation :

La phase utilisation modélisée prend en compte la consommation énergétique du produit (1 lampes fluocompacte culot 2G7 de 11W ), utilisé à raison de 5h / jour, 365 j / an pendant 10 ans. La consommation totale du produit est de 11,5 W.h soit une consommation totale d'énergie de 210 kW sur 10 ans.

Maintenance :

Changement de la lampe fluorescente: la modélisation est basée sur une durée de vie de 10000 heures, soit 1 lampe 11W sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus de la lampe livrée avec le produit).

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	4,724E-15	années <sup>-1</sup>	75,9%	< 0,5%	23,9%
Énergie totale consommée	2,408E+03	MJ	2,7%	< 0,5%	97,1%
Consommation d'eau	466,440	dm <sup>3</sup>	4,6%	0,5%	94,9%
Participation à l'effet de serre	3,011E+04	g~CO <sub>2</sub>	12,9%	< 0,5%	86,9%
Participation à la destruction de la couche d'ozone	3,277E-03	g~CFC-11	14,9%	1,1%	84,0%
Participation à la création d'ozone photochimique	12,028	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	16,3%	0,6%	83,1%
Potentiel d'acidification de l'air	5,269	g~H+	12,7%	< 0,5%	86,9%
Production de déchets dangereux	0,370	Kg	12,9%	< 0,5%	87,0%

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 2.3 et sa base de données en version 7.8 issue de la base de données version 7.0.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France : 2000 »

(\*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.



## Profil Environnemental Produit



### Glossaire

<b>ACV</b>	Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
<b>Approche cycle de vie</b>	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
<b>Consommation d'eau</b>	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Déchets non dangereux</b>	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets dangereux</b>	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets DEEE</b>	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traité sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
<b>Eco-solution</b>	Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
<b>EIME</b>	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
<b>Énergie totale consommée</b>	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Épuisement des ressources naturelles</b>	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
<b>Réutilisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
<b>Valorisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
<b>Participation à l'effet de serre</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO <sub>2</sub> . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO <sub>2</sub> = 1 g~CO <sub>2</sub> ; 1 g de CH <sub>4</sub> (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO <sub>2</sub> , etc...
<b>Participation à la destruction de la couche d'ozone</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
<b>Participation à la création d'ozone photochimique</b>	Indique en g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
<b>Potentiel d'acidification de l'air</b>	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H+.
<b>Produit(s) de référence</b>	Produit (ou regroupement de produits) modélisés dans l'ACV présentée.
<b>Production de déchets dangereux</b>	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
<b>Potentiel de recyclage</b>	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
<b>Potentiel de valorisation énergétique</b>	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.